Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1913)**

Heft 24

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

saisissons cette occasion pour vous recommander nos organes qui méritent votre appui.

Au nom du Comité central :

Le Président, H. Peter. *Le Secrétaire*, A. Hærry.

Zurich, 12 décembre 1913.

Circulaire du Comité central.

Chers Collègues,

La Commission de la Maison bourgeoise de la S. I. A. vient de terminer le troisième volume très intéressant de l'ouvrage : « La Maison bourgeoise ». Il a le titre :

La Maison bourgeoise dans le canton de St. Gall. Ire partie.
Das Bürgerhaus im Kanton St. Gallen. Erster Teil.
La Maison bourgeoise dans le canton d'Appenzell.
Das Bürgerhaus im Kanton Appenzell.

La Société s'est réservé le droit d'acquérir au prix de Fr. 5.— (prix en librairie Fr. 12.35) un certain nombre d'exemplaires qu'il met à la disposition de ses membres au prix réduit. Nous vous prions de profiter de cette offre avantageuse et de vous servir du bulletin de commande à détacher au bas. A ce prix nous ne pouvons céder qu'un seul exemplaire à chaque membre.

Nous acceptons volontiers encore des commandes aux volumes déjà parus « Uri » et « Genève », également au prix de Fr. 5. Le volume « Uri » peut être livré de suite, le volume « Genève » est épuisé pour le moment.

Zurich, 12 décembre 1913.

Les conférences faites en janvier 1913 par M. le Dr H. Müller et M. le Dr E. Fehr, au Ier cours d'économie politique et de sciences commerciales de notre Société, ont paru comme brochure imprimée sous le titre :

« **Baupolizeirecht in der Schweiz** »

(« Code des prescriptions de la police des constructions en Suisse.) Opuscule qui sera d'une grande utilité pour tout architecte ou ingénieur-constructeur.

La brochure, qui comprend 117 pages, sera fournie aux membres au prix de Fr. 2.50 au lieu de Fr. 3.—

Pour les commandes, veuillez vous servir du bulletin ci-bas à détacher et à envoyer au Secrétariat de la S. I. A.

Recevez, chers Collègues, nos salutations bien sincères.

Pour le Comité central
de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes :

Le Président, H. Peter. *Le Secrétaire*, Ing. A. Hærry.

Congrès des ingénieurs-conseils, à Gand.

Le premier congrès des ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts s'est tenu à Gand, en juillet dernier. Les associations d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de Danemark, des Etats-Unis (New-York et San Francisco), de France, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse y étaient représentées. En outre, des personnalités d'autres pays ne possédant point encore de groupements similaires, y participaient à titre individuel.

Au cours de ce congrès, une Fédération a été créée, qui se propose de poursuivre dans le domaine international le même but que chacune de ces Associations d'ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts dans son propre pays, c'est-à-dire de préciser les règles générales de la profession et les moyens de les développer, de veiller à ce que la compétence et l'honorabilité de ses membres demeurent indiscutables, de multiplier les relations entre ceux qui exercent cette profession, d'établir des tarifs d'honoraires, etc.

Cette Fédération doit en outre se forcer de grouper les efforts de toutes les associations adhérentes, de centraliser leurs études et de faciliter enfin la création d'associations nouvelles dans les pays où elles n'existent point encore.

Les statuts, rédigés et adoptés par le congrès, doivent conserver un caractère provisoire pendant l'année courante et une commission spécialement organisée a reçu mission d'en continuer l'étude, afin de présenter des statuts définitifs lors du prochain congrès, qui aura lieu en 1914, à Berne, à l'occasion de l'Exposition nationale.

La Commission permanente de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts est composée de MM. *Prangey*, 47, rue de Rome, à Paris, président ; *Dr Blochmann*, de Kiel, et *Dr Corthell*, de New-York, vice-présidents ; *Mathot*, de Bruxelles, secrétaire ; *Flesch*, de Lausanne, Prof. *Marx*, de Californie ; *Nagtglas-Versteeg*, d'Amsterdam, et *Modjeski*, de Chicago, membres.

Dans le Comité directeur figurent MM. Mathot, 18, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles, président ; Gaston Roux, de Paris, vice-président ; de Herbais de Thun, de Bruxelles, secrétaire-trésorier ; Flesch, de Lausanne, et Van Dooren, de Scheveningue, membres.

Le siège de la Fédération est à Bruxelles, 18, rue Marie-Thérèse.

Cinq commissions internationales ont été en outre constituées pour étudier les diverses questions figurant déjà à l'ordre du jour du Congrès de Gand, ou celles nouvelles, qui pourraient être proposées par la suite, recueillir tous renseignements complémentaires et préparer des rapports généraux, en vue du Congrès de Berne de 1914.

Ces commissions internationales sont les suivantes :

1° Commission pour les règles relatives aux professions d'ingénieurs-conseils et d'ingénieurs-experts ; président, Dr Blochmann, à Kiel.

2° Commission de propagande ; président, G. Leroux, à Paris.

3° Commission pour les tarifs d'honoraires ; président, heut.-colonel Renard, à Paris.

4° Commission pour l'établissemsnt de cahiers des charges ; président, Gaston Roux, à Paris.

5° Commission pour les règles relatives aux expertises et arbitrages ; président, L. Masson, à Paris.

L'Association suisse des ingénieurs-conseils (A. S. I. C.) existe depuis le mois de mai 1913 et compte actuellement dix-sept membres. Le Secrétariat est à Lausanne, 4, rue Pichard, où les intéressés pourront se procurer les statuts de l'Association, la liste des membres ou tout autre renseignement.